

**MARDI 16 NOVEMBRE 2010 DE 13H30 À 17H30**

Maison des sciences de l'homme / 4 rue Ledru / Amphi 220 / Clermont-Ferrand (63)

## **QUELS FUTURS POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES MUSICAUX ET LA MUSIQUE EN BIBLIOTHÈQUE ?**

---

# COMPTE RENDU

---

## LA LOGIQUE DES SUPPORTS

La bibliothèque a intégré la musique à ses catalogues dès la création d'un système de notation et de lecture de celle-ci. Il fallait certes savoir la lire ou l'écrire, mais elle était néanmoins présente et disponible pour les usagers.

Avec l'invention du microsillon et l'apparition du phonogramme, la musique enregistrée a succédé peu à peu aux partitions. Chance ou malédiction ? Bien entendu, la musique écrite a disparu des rayons, mais l'évolution des politiques en terme de lecture publique et les prouesses techniques ont permis aux usagers de profiter différemment des premières bibliothèques musicales, et nous avons vu naître dès les années 50, un nouveau corps de métier, le discothécaire, en relation directe avec ce nouveau support.

C'est cette logique des supports que regrette aujourd'hui Christian Massault, cette politique des «-thèques» qui a entraîné une juxtaposition des métiers et une asphyxie des espaces qu'elle a cloisonnés de fait, tout comme elle a cloisonné les agents dans des spécialités aujourd'hui inappropriées.

Selon lui, il faudrait tendre vers une logique des contenus, et documenter la musique sous toutes ses formes, comme c'est le cas à la Médiathèque Musicale de Paris, afin d'amener une nouvelle structuration et une nouvelle façon de travailler plus en adéquation avec les évolutions et les nouveaux modes de consommation des usagers.

## NOUVELLES PRATIQUES ET EVOLUTIONS DU SERVICE PUBLIC

Il est indéniable qu'après l'invention du phonogramme, la dématérialisation de la musique a été un des plus grands bouleversements qu'aient connu cette industrie et ses consommateurs. L'effacement des supports a touché de plein fouet l'économie du disque, offrant au public une nouvelle approche de sa consommation de biens culturels, notamment pour la musique et la vidéo.

Comment se place la médiathèque dans cette évolution ? Quel impact cela a-t-il eu sur son offre de service ? Comment a-t-elle évolué face à cela ? Quelles sont les solutions existantes, ou émergentes pour répondre à cette nouvelle donne ?

Par ces questions, Christian Massault nous propose une vision d'ensemble des initiatives qui se développent en réaction à ce phénomène. Il rappelle néanmoins qu'il n'existe aucune vérité, mais des missions à définir, et des interrogations qui trouveront leurs réponses dans le débat et la confrontation d'idées.

## Les bibliothèques hybrides, une nouvelle articulation des supports

Depuis deux ans, un groupe de travail de l'ABF (Association des bibliothécaires de France) réfléchit à cette perspective d'évolution, imaginant un nouveau mode de fonctionnement basé sur la complémentarité plus que sur la juxtaposition des ressources documentaires.

En un mot, il s'agirait de faire évoluer les cloisonnements par support, afin de mobiliser tous les documents autour d'un même thème, et ce grâce à une nouvelle articulation de l'espace. Terminées les « boutiques spécialisées », place à une offre globale !

Bien entendu, cette démarche entraînerait une évolution dans la définition des profils professionnels et, passant d'une fonction de spécialiste à une fonction de généraliste, les agents se verraient dans l'obligation de développer leurs compétences afin de les étendre à tous les supports.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons imaginer que cette perspective d'évolution offrirait aux médiathèques une meilleure adéquation entre les ressources et les objectifs liés aux nouvelles attentes des publics.

## Scènes locales et nouveaux partenaires spécialisés

Durant les vingt dernières années, on a vu se multiplier par deux le nombre d'établissements offrant un accès à la musique. Malheureusement, cette évolution n'a été accompagnée ni par un développement proportionnel des pratiques musicales, ni par la formation de spécialistes qui auraient pu venir renforcer le service en bibliothèque.

C'est en partant de ce constat que Christian Massault s'interroge sur l'évolution du métier, et sur la nécessité d'intégrer de nouveaux partenaires pour rendre un service optimal. Aux entités autonomes, il oppose la complémentarité des lieux, et à l'absence de réseau, il répond par la mutualisation des compétences. Des réflexions et des initiatives sont en cours, notamment à Dôle (39), où Nicolas Blondeau développe par le biais du blog Médiamus un travail de mise en valeur de la scène locale. En partenariat avec les acteurs spécialisés de son territoire, la médiathèque propose un portail en ligne et met à profit les compétences de ses agents pour rendre cet outil pertinent. La Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges (87) a également décidé de valoriser la créativité locale, par le biais d'une plateforme web, l'e-music Box, construite sur la base d'un travail en réseau avec ses partenaires. Ces initiatives permettent de créer des connexions entre les acteurs du milieu musical et ses diffuseurs sur les territoires, tout en se différenciant de l'offre éditoriale habituelle.

En mettant à profit les compétences mêlées de ses partenaires, la bibliothèque n'est plus un simple distributeur de produits façonnés ailleurs, elle apporte une réelle plus-value à son offre de service.

## Numérisation et abonnement en ligne

Dans un premier temps, les bibliothèques ont songé à fournir une offre dématérialisée sur place, pour aller dans le sens des évolutions technologiques, sans pour autant vider leurs propres murs, en offrant un service en ligne accessible à domicile par les usagers. Les résultats se sont avérés décevants, les effets positifs n'étant pas à la hauteur des lourds investissements que cela demandait. De plus, l'offre se trouvait être incomplète du fait qu'il n'était pas possible techniquement de la maîtriser comme l'on maîtrise sa propre collection en la construisant.

Les fournisseurs de SIGB (Systèmes Intégrés de Gestion des Bibliothèques) se sont également penchés sur cette éventualité, et commencent à répondre à ce genre de besoins en proposant des portails, sous forme de « catalogues enrichis ».

La BDP du Haut-Rhin a, par exemple, développé sa propre plateforme, Calice 68, qui s'avère plutôt efficace, mais les contraintes techniques et le caractère chronophage de la gestion de cette plateforme ne simplifient pas vraiment le travail des agents. Il existe également des solutions d'accès à des ressources numériques musicales sous forme d'abonnement, mais encore une fois, le professionnel n'en maîtrise pas tous les leviers.

Le modèle économique devient différent, on ne parle plus de budget d'acquisition mais d'abonnement, le travail de l'agent s'en voit donc modifié assez significativement, et cela entraîne certaines questions. Où est le rôle d'arbitrage ? Comment adapter son offre aux besoins de son public lorsqu'on ne choisit pas les ressources auxquelles on a accès ?

Il existe bien entendu des formules mixtes, liant catalogue « imposé » et liberté de sélection, mais comme le souligne un participant, qu'en est-il si un distributeur comme Universal décide de retirer son catalogue ?

Comment maintenir un service public de qualité lorsque l'on est tributaire de la disponibilité de tel ou tel titre ?

## La bibliothèque comme troisième lieu

Face à ces évolutions, et pour éviter une disparition à terme du service, Christian Massault nous amène à réfléchir sur la préservation de l'utilité sociale des bibliothèques, sur la modification des compétences mais également sur le lieu en lui-même.

Quelle image a aujourd'hui la bibliothèque aux yeux de ses usagers ? Est-il impensable de voir les services qui y sont proposés évoluer eux aussi ?

Sur la base des travaux du sociologue américain Ray Oldenburg, il nous propose d'imaginer la bibliothèque comme inscrite en tant que troisième lieu de vie. En partant du principe que l'individu dispose de deux lieux évidents de vie (travail et domicile), Oldenburg a établi le fait qu'un troisième lieu venait compléter cela pour offrir un espace neutre.

Ce lieu, propice au débat, où l'on se sent un peu chez soi et où l'on développe du lien social, peut prendre différentes formes selon les cultures, c'est par exemple le pub en Angleterre ou la piazza en Italie. Si l'on repensait un peu sa fonction, ses services et si l'on en imaginait un nouvel agencement, la bibliothèque pourrait devenir un lieu de vie à part entière, faisant partie intégrante des habitudes de vie des différents publics.

C'est d'ailleurs sur ce concept de troisième lieu que travaille actuellement le VDL, l'association regroupant les professionnels du son et de l'image des médiathèques en Rhône-Alpes. Des journées sont aujourd'hui mises en place pour permettre aux différents professionnels d'avancer de front sur ces thématiques et sur l'avenir de la musique dans les bibliothèques.

« Il faut continuer à ouvrir des chantiers, se projeter dans une logique de partenariat avec le milieu musical pour créer de l'échange et trouver des solutions » conclut Christian Massault car, en réponse à ces changements, il faut avant tout faire évoluer l'offre pour maintenir un service public, et non pour préserver un outil de travail. L'intégration de réseaux spécialisés, l'ouverture à de nouveaux partenaires, la collaboration avec les écoles de musique, ou encore l'organisation de concert en son sein, sont des perspectives envisageables pour redonner un sens à la présence de la musique dans nos bibliothèques et surtout continuer à faire valoir la plus-value amenée par le professionnel à ses usagers.

*Christian Massault est directeur adjoint de la Médiathèque départementale de la Loire, co-fondateur de l'ACIM (Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale) et président de VDL (Vidéo-thécaires et Disco-thécaires de la région Lyonnaise). Il est également membre du groupe de travail «Bibliothèques Hybrides» du groupe ABF.*